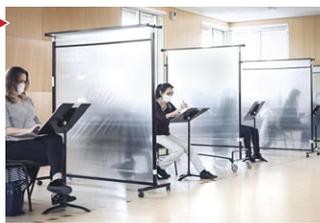


Les artistes au travail avec de nouvelles contraintes

Des compagnies ont repris le chemin des studios tout en se conformant aux consignes sanitaires. **PAGE 6**



KLARA BECK

Le SNSP appelle à un rééquilibrage des contrats

Le syndicat des scènes publiques réagit à la mise en cause par les producteurs sur les annulations. **PAGE 7**

Paris: appel à projets et aide financière

Le Conseil de Paris a voté une enveloppe de 11,5 M€ pour les structures culturelles et l'organisation d'un événement en août. **PAGE 9**

Spectacle privé: « Pas de reprise sur un claquement de doigt » **PAGE 5**

BIMENSUELLE
N°473
29 mai 2020

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

« Réfléchir ensemble à l'avenir du modèle construit depuis Malraux »

Dans un entretien à *La Lettre du Spectacle*, le ministre de la Culture défend les « mesures massives » prises jusqu'ici pour soutenir le secteur, sans promettre de grand plan de relance.

Quelle est la méthode et quel est le calendrier de la reprise d'activité ?

S'agissant d'abord du calendrier, les lieux de culture peuvent être partiellement réinvestis par les personnels depuis le 11 mai, notamment en ce qui concerne les fonctions administratives des établissements, mais aussi dans certains cas pour des répétitions, dans le strict respect des règles sanitaires. Fin mai, nous saurons si nous pouvons aller plus loin, si l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes est levée. À partir de là, nous pourrons voir quand et comment permettre aux artistes de se retrouver devant leur public. Le rapport du professeur Bricaire concernant spécifiquement la réouverture des lieux culturels est une contribution parmi d'autres, qui a le mérite de poser les bases d'une recommandation exigeante pour envisager les conditions d'une reprise. Nous travaillons aussi avec la médecine du travail au plus près des entreprises de spectacle. Des guides de recommandations ont été élaborés avec les professionnels et pourront être déclinés plus spécifiquement pour chaque



LUDOVIC MARIN/AFP

« Une multitude de situations et de contextes qui rendent difficiles la généralisation des mesures »

situation de travail dans les différentes disciplines du spectacle.

Si les théâtres et scènes musicales doivent rouvrir avec des jauges réduites, elles vont avoir des pertes. Comment sera accompagnée la reprise ?

Il est certain, malheureusement, que les lieux de diffusion ne retrouveront pas immédiatement leur niveau de fréquentation d'avant la crise. La programmation devra être adaptée en conséquence et les formats des spectacles peut-être aussi. Les jauges seront probablement réduites et

les conditions d'accueil du public devront être revues. Il existe néanmoins une multitude de situations et de contextes qui rendent difficiles la généralisation des mesures. Les réponses ne seront pas les mêmes, selon qu'il s'agit de lieux ouverts ou clos, de petits plateaux ou de grandes scènes, un concert impliquant un orchestre ou un soliste, les dispositifs à mettre en place seront différents pour garantir la même protection de la santé pour les artistes et tous les personnels. Ce sera difficile, mais j'ai une entière confiance dans la

capacité des structures et du personnel de tous ces lieux, des artistes, des techniciens, des médiateurs, pour permettre aux programmations culturelles d'avoir lieu dans les meilleures conditions sanitaires et artistiques possibles.

Le président de la République souhaite une multiplication d'initiatives adaptées aux conditions sanitaires, dans l'été. Qu'attendez-vous des structures et équipes soutenues par le ministère de la Culture ?

Cet été, il faudra imaginer d'autres façons d'aller à la rencontre des publics: dans le cadre de rassemblements moins grands, plus intimes, qui permettront aussi, il faut voir le bon côté des choses, des échanges différents, une autre proximité avec le public. Je souhaite que la priorité soit accordée aux jeunes, à ceux notamment qui ne partiront pas en vacances mais aussi à ceux qui ont moins facilement accès à la culture.

Dans le même temps, il faudra réfléchir ensemble à l'avenir du modèle que nous avons construit depuis Malraux: il faut

en conserver l'esprit, l'incroyable diversité. Mais des évolutions sont aussi nécessaires. Je l'ai dit : on ne sortira pas de cette crise comme on y est rentré. J'engagerai prochainement un grand appel à contributions en direction de toutes les parties prenantes du monde de la culture. Il nous faut réfléchir activement à notre modèle, à ses forces et faiblesses et à des propositions pleines d'audace, d'ambition, d'imagination, tournées vers l'avenir de la culture. Les modalités du recueil de ces propositions seront déterminées dans les prochaines semaines, avec pour ligne d'horizon fin août.

Quel sera le rôle du ministère de la Culture dans la mise en place de « l'été culturel » souhaité par le président ?

Nous souhaitons, en effet, que tous les artistes qui le souhaitent puissent contribuer à des actions de transmission et de création avec les jeunes, notamment ceux qui ne peuvent partir en vacances. Ces initiatives existaient déjà pour certaines, mais nous voulons les amplifier, les intensifier. Avec le ministre

de la musique qu'est le CNM poursuivent deux objectifs : d'une part, réarmer l'établissement public pour mettre en œuvre les missions qui lui ont été confiées et, d'autre part, lui donner des moyens pour élargir son périmètre d'aides et de relance pour la musique. Le CNM, créé au début de l'année, a su démontrer qu'il était plus que jamais nécessaire pour l'ensemble de la filière. S'agissant enfin du Fonds d'urgence pour le spectacle vivant (FUSV), il a été mis en place pour soutenir les théâtres et les producteurs privés, ainsi que les compagnies non subventionnées, avec le concours de la Ville de Paris, des fonds propres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) et de l'Adami. Cette aide a été saluée et a permis de neutraliser une partie des effets liés à la fermeture, spécifiquement les charges fixes. En fonction des évolutions de la crise sanitaire et des règles d'ouverture, mais surtout de la reprise des recettes d'activité, le ministère pourra évaluer les besoins et concourir à la prolongation de son soutien aux théâtres et producteurs privés et aux compagnies non subventionnées.

« Il y aura une demande certaine pour assister aux représentations, dès l'ouverture des lieux de diffusion »

de l'Éducation nationale, nous co-présidons le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle qui est un lieu d'échange privilégié pour partager avec les acteurs de l'EAC, notamment les collectivités territoriales, la conduite de nos ambitions pour permettre cette transmission et cet échange entre les artistes, les œuvres et les élèves. Cette initiative sera prolongée à l'été, dans le cadre d'une saison estivale particulière que nous voulons culturelle et « apprenante ». Il s'agit concrètement de renforcer les rencontres entre les jeunes et les artistes et d'inscrire cette relation dans le temps long de l'accompagnement des jeunes. L'art et la culture sont sources d'une forte créativité et à l'origine de projets innovants, que je sais pouvoir être portés par la vitalité et l'ingéniosité des artistes et des jeunes.

Les 50 M€ de refinancement pour le CNM et le fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé sont-ils la réponse au plan de relance réclamé par les organisations syndicales ?

Le secteur de la musique embrasse autant le spectacle vivant et la musique enregistrée, autant l'édition que les auteurs compositeurs interprètes. Il a été touché, dans toute sa diversité, de plein fouet par la crise, dans toute sa diversité. La décision de ce soutien financier de l'État est un engagement fort. Les 50 M€ alloués à la grande maison com-

Le budget 2021 sera-t-il un « new deal » pour la culture ? Pensez-vous qu'un grand plan de relance, avec doublement des moyens, est nécessaire ?

Il est évident que la crise que nous traversons aura des conséquences financières importantes ces prochains mois et, très probablement, les années qui suivront. Il a fallu agir vite face à l'effondrement de tout un écosystème. La culture n'a pas été en reste : le président de la République l'a clairement affirmé et c'est une ambition soutenue et portée par l'ensemble du gouvernement. Le secteur culturel a pu bénéficier des mesures massives que sont le chômage partiel, le report ou l'exonération de charges, le fonds de solidarité, mais aussi les prêts garantis par l'État, sans oublier toutes les aides sectorielles que nous avons mises en place très rapidement. « L'année blanche » qui sécurise les intermittents jusqu'à août 2021 est également une mesure très importante. J'irais même plus loin car je crois que cette crise nous aura également démontré une autre évidence : le bien-fondé autant que la nécessité d'un service public pour la culture. Les ambitions qui sont aujourd'hui affichées dépassent largement le plan de sauvetage des premières semaines. Vous parlez d'un « new deal » et c'est en ce sens d'un réinvestissement dans la culture par les pouvoirs publics, à l'instar du programme de commande publique annoncé par le président de la République.

L'année « blanche » annoncée pour les intermittents du spectacle doit-elle faire l'objet d'une négociation dans le cadre Unedic ou est-ce un simple avenant aux annexes actuelles ?

La mise en place d'une année blanche pour les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel est extrêmement ambitieuse et je m'en félicite. C'est une annonce forte, audacieuse, rassurante, tout autant qu'un signal envoyé aux créateurs et aux techniciens. Cette mesure requiert des aménagements pour le régime d'assurance chômage, qui seront discutés avec les organisations professionnelles et syndicales et l'Unedic, pour étudier les modalités de sa mise en œuvre.

Pouvez-vous donner des précisions sur le fonds dédié aux festivals : son montant (au moins l'apport de l'État), les conditions d'accès, qui le gère...

L'annulation d'une grande partie des festivals est particulièrement tragique pour la culture, qui vit au rythme de ces manifestations toute l'année mais plus spécifiquement à l'été. Les conséquences artistiques et économiques sont très lourdes. C'est pourquoi, au-delà du maintien des subventions prévues par le ministère de la Culture, nous souhaitons créer un fonds spécifiquement dédié aux festivals auquel les collectivités seront amenées à contribuer. Ce fonds viendra en complément de ce qu'apporte le Centre national de la musique dans le champ musical. Il a vocation à compléter les mesures générales existantes mises en place par le gouvernement et visera également à accompagner, chaque fois que possible, la construction des nouveaux formats de festivals conformes aux restrictions sanitaires en vigueur, dans l'optique de redémarrer progressivement une activité artistique sur tous les territoires. Dès lors, ce fonds sera accessible selon les critères d'aides définis en collaboration avec les collectivités locales.

Continuerez-vous à développer le Pass culture ?

Le dispositif du Pass culture est une aventure passionnante, dont les résultats des premières expérimentations sont encourageants. Ils montrent que l'accès à la culture doit se faire tôt et doit se faire de façon adaptée. Mais les modalités de développement du Pass culture après l'expérimentation, et à l'aune de la crise sanitaire, ne sont pas encore définitivement tranchées. La crise aura révélé, par ailleurs, les conditions inégales dans lesquelles vivent nos concitoyens, en particulier pour les jeunes, les personnes les plus fragiles et les plus précaires, les personnes isolées. Le principe d'égalité sur lequel repose le Pass culture est plus que jamais primordial. La culture ne

peut être déconnectée du lien social qu'elle permet, à bien des égards, d'assurer.

Le ministère a-t-il prévu des campagnes de communication pour redonner le goût d'aller au spectacle ?

La reprise des activités des lieux de diffusion sera, nous le savons, progressive, et surtout, adaptée à l'évolution des mesures sanitaires. Si les interrogations ont avant tout porté sur les modalités d'ouverture au public, il y a également des inquiétudes légitimes sur le remplissage des salles. Je crois qu'il ne faut pas douter, aujourd'hui, de l'appétence de nos concitoyens pour la culture. Il y aura une demande certaine pour assister aux représentations, dès l'ouverture des lieux de diffusion au public. Pour autant, le ministère accompagnera toute initiative, comme des campagnes de communication ou des chartes qui favoriseraient cette reprise, sachant que nos objectifs de démocratisation culturelle et d'accessibilité pour chaque catégorie de la population sont toujours d'actualité.

Une partie des acteurs culturels demande de repenser le système culturel. Est-ce aussi votre avis et que faut-il changer ?

La crise que nous traversons a beaucoup heurté nos certitudes. Beaucoup de choses que l'on tenait pour acquises, peut-être par conservatisme, peut-être par habitude, ont été ébranlées. Nous avons parlé d'un avant et d'un après. Cette crise radicale, fulgurante, s'inscrit en réalité dans une autre crise, plus globale mais qui ne cesse de s'accroître : la crise environnementale. Dès lors, le monde de demain devra s'adapter à cette contrainte. Je crois profondément que l'art a cette vertu, de transformer sinon le réel, du moins le regard sur le réel. L'art et le monde ont par essence ceci en commun : leur durée et leur permanence. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

Des annonces de la part du ministre étaient attendues le jeudi 28 mai.

RÉGLEMENTATION SANITAIRE

Reprise : un mètre de distance ou le masque

A lors que le président de la République vient d'autoriser la réouverture des parcs de loisirs, le ministère de la Culture publie une série de guides de reprise d'activité, « sans valeur contraignante », mais qui limitent les possibilités. Ces documents sont appelés à évoluer jusqu'à la fin mai, après concertation avec les organisations professionnelles. Ils vont être précisés discipline par discipline. Pour l'instant, par exemple, les conditions d'organisation d'un spectacle professionnel en plein air ne sont pas claires. Ce type d'événement n'est, en principe pas interdit si la distanciation est respectée, mais le ministère conseille de délimiter les espaces en extérieur pour contrôler l'accès.

Activités artistiques

Après un rappel des principes de prévention, la fiche souligne quelques règles : impossible pour l'employeur de contraindre un salarié à faire un test, toute obligation de relevé de température corporelle à l'entrée pourrait être qualifiée de discriminatoire. Les studios et ateliers doivent être adaptés : à l'intérieur, le nombre de personnes doit être réduit au strict nécessaire. « Il convient de faire respecter la distance physique d'au moins 1 mètre (d'environ 4m², par personne sans contact) en évitant le croisement ou le regroupement des personnes. » Le masque doit être porté en cas de « risque non maîtrisable de rupture accidentelle de cette distanciation ». La fiche insiste sur les mesures d'informations, de nettoyage et de circulation. Si la distanciation et les gestes barrières ne peuvent être mises en œuvre, il est recommandé de se limiter à l'entraînement régulier.

Salles de spectacle

Le document a été élaboré en collaboration avec le bureau du Conseil national des professions du spectacle. Il s'applique dans l'hypothèse d'une réouverture des salles. La principale contrainte porte sur la distanciation : « Les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation doivent être distants d'au moins 1 mètre. Pour ce faire, il est recommandé qu'un marquage au sol soit mis en place chaque fois que nécessaire. » Cette hypothèse, si elle se confirme pour la rentrée, reviendrait à réduire la jauge d'une grande partie des salles des deux-tiers, note-t-on au Syndec. Si les places ne sont pas numérotées, un marquage des fauteuils est indispensable. Il est possible d'utiliser des espaces nus sans fauteuils, et d'y disposer des chaises ou des

coussins par terre (lavables à 60°). Pour les spectacles à public debout, la fiche conseille le marquage au sol. « Le risque étant de voir les spectateurs se regrouper devant la scène. Il peut être pertinent de matérialiser, par un marquage adapté (tracé lumineux etc), ou par une distanciation physique des zones dans la salle ». La distanciation commence aux abords, par l'organisation des files d'attente à l'extérieur. Une circulation à sens unique doit être mise en place. Les locaux doivent être nettoyés et désinfectés de façon approfondie une fois par jour. Tant que l'urgence sanitaire le prévoit, le responsable de la salle peut exiger que ne puissent accéder au lieu que les personnes munies d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 11 ans.

Éducation artistique et culturelle

Le ministère donne des recommandations pour les activités qui se tiendront dans les murs de la structure artistique. Outre le nettoyage des locaux et du matériel, les gestes barrières et les règles de distanciation physique s'appliquent, « malgré la difficulté que cela peut représenter pour de jeunes enfants ». Lorsque le respect de ces règles n'est pas garanti, le port du masque est obligatoire pour les collégiens et lycéens, envisageable pour les élèves d'école élémentaire en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes et déconseillé en maternelle. La fiche insiste sur la gestion des flux dans les sanitaires et les vestiaires et sur l'organisation des espaces de travail. La capacité d'accueil doit ainsi être ajustée pour respecter la distance d'un mètre entre les personnes, soit 4m² par personne. « En plaçant les participants le long des murs, une salle de 60m² doit permettre d'accueillir 16 personnes. » Les pratiques collectives qui ne permettraient pas de respecter ces règles sont déconseillées. ■

D. P. ETY. P.

Puy du Fou : pas de Cinéscénie avant fin juillet

L'ouverture du parc d'attraction du Puy du Fou, en Vendée, au 11 juin, a surpris plus d'un organisateur de festival. L'autorisation vaut pour les parcs d'attraction. Les jauges seront réduites. Le spectacle de la Cinéscénie, avec son arène de 13 800 places, n'ouvrira que le 24 juillet, à condition que les règles sanitaires soient revus d'ici là, précise la direction.

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalletreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou.

Journalistes : Tiphaine Le Roy, David Prochasson

Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Philippe Verrière, Mathieu Dochtermann.

Direction artistique : Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Le Gouëff. **Publicité et marketing :** Pascal Clergeau. **Comptabilité :** Joëlle Burgot. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n°s : 336 euros TTC
 Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC
 (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).
 Impression : Caen Repro (14). Une publication M Médias.
 Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
 SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.
 Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.
 CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499.
 Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.

Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

MUSIQUES ACTUELLES

Reprendre les concerts, mais à quelles conditions ?

Les recommandations de la Direction générale de la création artistique pour la réouverture des salles de spectacles ne font pas l'unanimité des responsables de lieux et des producteurs. « Certains hésitent à décaler une troisième fois des tournées déplacées cet automne à début 2021, si les conditions économiques ne sont pas tenables », confie Éric Boistard, directeur de Stereolux, scène de musiques actuelles à Nantes. Les jauges de ses salles passeraient de 1 200 et 400 places à 400 et 100... Pour Thierry Langlois, président d'Uni-T (Thérapie Taxi, Izia...): « Si notre horizon est de diviser les jauges des salles, je n'y crois pas. Si l'on redémarre, c'est à pleine capacité. Comment amortir un Zénith aux trois quarts vide? Je n'appelle pas cela un concert! » Le directeur général de l'Olympia, Laurent de Cerner, doute aussi: « Rouvrir uniquement dans des conditions normales ou bien redémarrer en mode « dégradé » en ayant conscience que cela aurait de lourdes conséquences sur l'économie de l'ensemble de la filière? Nous n'avons aucune visibilité quant à la date de reprise et à ses conditions. » En Belgique, des acteurs publics et privés ont élaboré des propositions et un calendrier: retour des personnels d'entretien et administratif le 18 mai, des artistes et techniciens le 1^{er} juin, reprise de l'activité publique le 1^{er} septembre. Les professionnels français prévoient aussi les deux premières phases, par exemple avec des résidences à Stereolux ou à la Boule noire, à Paris, sous la Cigale, qui appartient au même groupe, où seraient organisés des show-cases pour la presse.

Fonds d'urgence

« À l'Élysée-Montmartre, la distanciation, nous ne l'envisageons pas. Si elle est imposée, aucun producteur ne voudra organiser un concert devant une salle remplie au tiers. Comment maintenir un public debout à bonne distance lorsque le groupe arrive? Cela n'a de sens ni économiquement ni artistiquement », livre Cristelle Gioanni, administratrice de cette salle parisienne de 1 380 places debout. Dominique Revert, cogérant d'Alias (Lou Doillon, Maceo Parker...), remarque: « La location d'une salle comme l'Olympia coûte plus d'un tiers du billet. Face à des surcoûts, comme chez le coiffeur, alors que nos recettes de billetterie chuteront, pas question d'augmenter le prix du billet. Les artistes ou les salles devront revoir leurs prétentions à la baisse. » Selon les recommandations, de 2 820 places, la jauge de l'Olympia passerait à 800 ou 900



ERIC DEGUIN

Théo Ceccaldi & Freaks, au VIP de Saint-Nazaire

spectateurs. L'Assurance Maladie peut aider jusqu'à 5 000 euros les entreprises qui investissent dans des équipements de protection contre le Covid-19. Laurent de Cerner, admet: « Nous serons solidaires et nous ferons les efforts nécessaires, comme nous l'avons fait en assouplissant nos conditions d'annulations ces dernières semaines. Nous avons déjà vécu des surcoûts sécuritaires après les attentats de 2015, aidés par un fonds d'urgence, un procédé qui pourrait être réitéré pour accompagner financièrement le secteur du spectacle. » Avec des contradictions possibles. Si 900 personnes doivent attendre devant l'Olympia à un mètre de distance, une file d'attente de près d'un kilomètre posera des problèmes de sécurité.

Méfiance du public

Jean-Louis Menanteau, directeur général de la Cigale (1 477 places) à Paris, confie: « Je fais partie des plus sceptiques, les spectateurs ne retrouveront pas le chemin des salles allègrement et spontanément, on voit bien la méfiance des usagers des transports en commun. » Comme les professionnels, le public attend un peu plus de visibilité et d'échéances de la part du gouvernement. À quelques exceptions près, les ventes de billets pour les concerts de cet automne sont à l'arrêt. Charlotte Gaurichon, directrice générale de Caramba Spectacles, avance: « Nous sommes extrêmement prudents, nous faisons comme si nous n'avions pas d'activité avant 2021. D'autant que des artistes américains et québécois annulent leurs tournées en début d'année prochaine afin de ne pas prendre de risques. Il faut des mois, voire une année pour remplir de grandes salles. » Resteront-elles portes closes jusqu'en 2021? À Stereolux, Éric Boistard ne l'envisage pas, « On ne va pas ne rien faire: des artistes, des publics, des médias, des producteurs sont concernés... Nous faisons partie d'un écosystème. Il faut réfléchir à des alternatives comme des formats cabaret, des programmations locales ou des artistes envoyés dans les écoles. » **NICOLAS DAMBRE**

SACD: À QUAND UN PLAN DE RELANCE?

Après la présentation d'un plan de 18 milliards d'euros pour le tourisme, la SACD s'étonne du silence sur la culture: « La concomitance de l'annonce d'un plan gouvernemental de relance pour le tourisme et l'absence de perspectives d'un plan analogue et massif de relance pour la culture soulève l'incompréhension et inquiète les auteurs », s'alarme la société des auteurs.

CNM: FONDS DE SECOURS CONSOLIDÉ.

Le 15 mai, le Centre national de la musique (CNM) a lancé une large concertation sur l'utilisation des 50 M€ de dotation annoncée par le président de la République le 6 mai. Le fonds de secours est renforcé: l'attribution de l'aide sera fondée sur une prévision de la situation financière des demandeurs, du 1^{er} mars au 31 août et non plus sur leur prévision de niveau de trésorerie au 30 juin. Le plafond est remonté de 8 500 € à 35 000 €. La Sacem, l'Adami et la Spedidam abondent ce fonds à hauteur de 500 000 euros chacun et les collectivités territoriales pourront les rejoindre. Un fonds de secours destiné aux acteurs de la musique enregistrée et de l'édition musicale a été constitué, financé par des crédits de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMI), à hauteur de 1 M€.

ÉTATS GÉNÉRAUX DES INDÉPENDANTS.

Le succès de l'appel des indépendants lancé en mars par l'association Arty Farty (Les Nuits sonores, à Lyon), conduit ses signataires à organiser des « États généraux des acteurs culturels et médias indépendants ». Leur objectif est de repenser les priorités des politiques publiques de la culture: « Nous constatons, en effet, que si la mobilisation des pouvoirs publics est forte, elle s'inscrit d'ores et déjà dans une logique de reconstruction, de restauration et de retour à l'avant crise, dans la plus grande opacité et sans le moindre débat sur les enjeux profonds d'une refondation du secteur de la culture et des médias », écrivent-ils. appeldesindependants.fr

L'HUMOUR SE FAIT ENTENDRE.

La Fédération des festivals d'humour (FFH) demande un plan de sauvetage des organisateurs de festivals. Elle s'inquiète d'un manque de considération de l'humour, après son exclusion du crédit d'impôt aux spectacles musicaux. Elle craint que la crise économique entraîne le désistement de partenaires privés et demande au gouvernement de se prononcer au plus vite sur les crédits d'impôts accordés aux casinos quand les manifestations ont été annulées.

SPECTACLE PRIVÉ

« Pas de reprise sur un claquement de doigts »

Malika Séguineau, directrice générale du Prodiss, Isabelle Gentilhomme, déléguée générale du SNDTP (Syndicat national du théâtre privé) et Daniel Stevens, délégué général du Camulc (Cabarets, music-halls, lieux de création).

Les contraintes permettent-elles d'envisager une rentrée en septembre ?

Daniel Stevens : Tout est évolutif. Les hypothèses de travail d'aujourd'hui ne seront pas celles du 20 ou 21 juin. Il n'y a pas, à ce jour, d'hypothèse de réouverture, mais nous en aurons peut-être dans trois semaines.

Isabelle Gentilhomme : Ouvrir avec 20% de spectateurs dans la salle, ça ne tiendrait pas. Au-delà de l'économie, il y a l'aspect artistique. Si c'est pour se retrouver disséminés dans la salle, ça n'a plus de sens pour les artistes et les spectateurs. Mais les choses, nous l'espérons, vont évoluer dans le bon sens.

Malika Séguineau : Ce n'est pas "off-on", la décision de reprise ne signifie pas des artistes sur scène et du public dans la salle. Il faut anticiper. Il y a le souhait d'un été "apprenant et culturel", mais cela ne peut se faire aussi facilement. Il faut prendre en compte le volet artistique et le volet économique. Nous n'avons pas encore, malgré plusieurs réunions avec le ministère, pu obtenir un accord à une alternative au critère de la distanciation, qui va à l'encontre des rassemblements que nous créons. La distanciation comme un préalable obligatoire, ce n'est pas possible pour le spectacle vivant. En revanche, oui pour trouver des alternatives comme dans d'autres secteurs. Nos entreprises sont responsables, les manifestations ont été annulées dès mars, en dehors mêmes de textes réglementaires, mais parce que l'impératif sanitaire l'imposait. Sur la reprise, il faut intégrer aux contraintes sanitaires les contraintes économiques du secteur privé, et admettre des mesures alternatives à la distanciation physique. Il ne peut y avoir que des ouvertures à pleine jauge.

Daniel Stevens : La première phase, c'est la remise en forme des artistes. Les cabarets qui présentent des revues ont des danseuses et danseurs que l'on peut comparer à des sportifs. Les remettre en forme prendra 2 à 4 semaines et commencera quand on fera de vraies répétitions. En parallèle, nous devons commercialiser. Or, nous travaillons beaucoup avec les groupes, les plus de 65 ans représentent plus de 50% des clientèles des cabarets de régions et les cabarets parisiens sont face à l'absence des touristes étrangers.

Isabelle Gentilhomme : Lorsqu'on sera en capacité de rouvrir, il va falloir donner envie au public de revenir. Il commence à y avoir des enquêtes et on sent une envie, mais de là à acheter un billet de spectacle, il y a un pas. D'abord, il faut réunir les artistes pour tra-

vailer. Même si des contraintes sanitaires se lèvent un peu, nous nous attendons à une reprise compliquée, ce qui explique nos demandes de mesures de soutien à l'activité, afin d'éviter d'être contraints de réduire le nombre d'artistes sur scène, qu'il y ait un effet de levier envers l'emploi, notamment artistique avec le soutien du Fonpeps.

Donc d'abord soutenir la reprise, avant la relance ?

Daniel Stevens : Nous allons essayer de renouer avec le public le plus tôt possible parce que c'est notre métier et c'est triste de voir un cabaret fermé. Le plan de reprise, ce sont des mesures spécifiques, pour compenser la période durant laquelle l'exploitation sera dégradée. C'est dans un deuxième temps qu'on pourra penser à la relance.

Malika Séguineau : Ce n'est qu'à partir de la reprise qu'on pourra parler de relance. Aujourd'hui, on se bagarre pour que les entreprises ne ferment pas. C'est pour cela que nous demandons le maintien des dispositifs de soutien comme l'activité partielle. Avant que nous retrouvions un niveau d'activité équivalent à 2019, il faudra de longues années. Le crédit d'impôt spectacle vivant (CISV) constitue un des leviers pour accompagner l'investissement du producteur. La crise révèle aussi la fragilité des sociétés. Certaines ont demandé des prêts garantis par l'État (PGE). On discute aussi avec l'Ifcic, pour renforcer les entreprises, qu'elles puissent investir. C'est la combinaison des dispositifs qui permettra aux entreprises de renaître. Les 10 mesures sont nécessaires et indispensables. Le projet de loi de finances rectificative de juin peut être un premier véhicule.

Isabelle Gentilhomme : C'est important d'obtenir l'élargissement du crédit d'impôt à tout le spectacle vivant : qu'il permette par son effet de levier de faire découvrir des auteurs et de produire des spectacles de qualité avec des distributions nombreuses, qu'on

ne se retrouve pas, pour caricaturer, avec des seuls en scène dans une boîte noire, faute d'être en capacité économique d'amortir des coûts plateau.

Daniel Stevens : Attention, le PGE va permettre de compenser les pertes de la période de fermeture. Fin août, les entreprises vont se retrouver sans cash, aussi le PGE ne va pas aider à investir.

Avez-vous confiance dans le ministère de la Culture pour défendre ces demandes ?

Isabelle Gentilhomme : Maintenant, il faut passer de la phase d'écoute sur le CISV à un soutien effectif pour l'élargir à toutes les esthétiques.

Malika Séguineau : C'est Bercy qu'il faut convaincre avant tout. La filière tourisme a obtenu récemment des mesures dont certaines concerneront le spectacle vivant : les exonérations de cotisations sociales et le maintien de l'activité partielle à 100%. Le ministère de la Culture a bien à l'esprit que le spectacle vivant est l'un des secteurs les plus impactés. Les mesures doivent maintenant être à la hauteur des pertes. Pour les adhérents du Prodiss, les pertes de CA seront de près de 2 milliards d'euros pour 2020.

Que vous inspire l'ouverture des parcs d'attraction ?

Malika Séguineau : On échange avec eux. Les protocoles sanitaires qu'ils proposent sont des modèles intéressants et nos questions sont communes. De notre côté, nous allons formuler nos préconisations prochainement.

Daniel Stevens : On est curieux. On suit ce qui se met en place, surtout dans la partie spectacle comme au Puy du fou.

Isabelle Gentilhomme : Dans les parcs, les gens arrivent de façon discontinue. Pour les salles, la gestion du flux pour une séance sera d'une grande complexité. Et on gardera des mesures de sureté, de façon cumulative. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

Résumé des revendications des trois syndicats

Maintenir et prolonger le dispositif d'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2021 ; accorder l'exonération des charges sociales patronales du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2021 ; bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale pour 2020 et 2021 ; compenser l'absence de taxe fiscale sur les spectacles ; répondre à la problématique des loyers des salles ; renforcer et élargir le crédit d'impôt spectacle vivant ; élargir les aides « petites salles » Fonpeps pour soutenir l'emploi ; accompagner et soutenir la mise en place des mesures liés au nouveau cadre sanitaire, et leurs surcoûts ; adapter les conditions du prêt garanti par l'État aux contraintes économiques ; assurer le refinancement des fonds de soutien du Centre national de la musique et du Fonds de soutien au théâtre privé.

CORONAVIRUS

Les artistes au travail avec de nouvelles contraintes

Le symbole est fort : à Mulhouse, épicentre de l'épidémie, le Centre chorégraphique national Ballet du Rhin a repris le chemin du studio. Mais le chorégraphe et directeur le souligne, si reprendre les cours était une nécessité, cela ne règle pas grand-chose : « Il y a trois cours par jour, pour des effectifs de huit à neuf danseurs », selon un protocole précis et prudent : « 45 mn de barre, un peu de milieu, mais on s'arrête aux petits sauts. » Pas question de mettre la résistance cardiaque des danseurs à l'épreuve alors qu'elle n'a pas été maintenue à son niveau et surtout à cause du masque. Le porter oblige le danseur à respirer son propre CO2 et limite la ventilation. « Un danseur pour vivre à besoin de son entraînement quotidien », justifie Bruno Bouché. Mais, pour le moment, la reprise complète reste floue. Même les compagnies qui n'ont pas complètement fermé font face à l'incertitude. À Stockholm, Nicolas Le Riche relate : « Les danseurs restent en forme : nous avons établi un programme qui couvre la journée avec différents cours. La Suède fait partie des pays qui n'ont pas été confinés. Nous proposons ces cours sur différentes plateformes : en "vrai" dans les studios avec de nombreuses règles sur le nombre de danseurs, en extérieur et par Internet. » Ensuite, « ce seront des vacances d'été, mais nous sommes impatients de recommencer et nous sommes heureux que sept nouveaux danseurs rejoignent le Royal Swedish Ballet la saison prochaine. Notre priorité, lors de notre ouverture, le 4 septembre, est de rendre hommage aux Ballets suédois ». Une perspective encore incertaine.

Le Ballet de Monte-Carlo a choisi une autre option. « La Croix-Rouge monégasque teste l'ensemble de la population monégasque, constate Jean-Christophe Maillot, le directeur. Idéalement, nous souhaiterions tester les danseurs chaque semaine durant les prochaines semaines. Pour le moment, les classes ont repris en groupes de 15 dans un studio de 500 m² : classes de danse classique et cours de Pilates ; la semaine prochaine, on rajoutera les cours de pointe. Dans deux semaines, on souhaiterait reprendre les répétitions sous réserve que nous obtenions d'ici là, la validation du gouvernement monégasque permettant le contact physique des danseurs dans le studio », ajoute le chorégraphe. Si l'enjeu est d'être prêts pour octobre, le doute demeure.

Thierry Malandain jette un froid

Dans ce contexte, un message de Thierry Malandain, directeur du CCN de Biarritz, a jeté un froid. Le chorégraphe demande à quoi sert de reprendre si l'on ne sait pas pourquoi faire. Les tutelles et les tourneurs de ces grosses structures suggèrent de diviser les ballets en deux ou trois pour proposer de petites formes, afin de répondre aux programmations possibles. Mais ces propositions sont entendues de façon plus large, au risque de déstabiliser l'écosystème : les grosses compagnies prenant, de fait, la place des plus petites dans les Ehpad, les musées, les écoles etc... Thierry Malandain demande « dans le monde d'après, y aura-t-il encore des danseurs permanents dans les CCN ? »

PHILIPPE VERRIÈLE

REPRISE MASQUÉE POUR LE CHŒUR DE L'ONR. Le chœur de l'Opéra national du Rhin prépare une œuvre d'Edvard Grieg, en prévision d'une création dès le 19 septembre. Ce retour dans le respect des consignes sanitaires surprend quand on voit, sur les photos, chanteuses et chanteurs masqués et séparés par des feuilles plastiques. Le chef des chœurs, Alessandro Zuppardo, rapporte qu'il travaille avec un groupe de 20 sur un effectif total de 40 chanteurs : « J'ai réfléchi que si je répétais par pupitre, j'aurais un groupe de 7 personnes y compris moi, raconte-t-il. J'ai discuté avec le responsable de la sécurité, La taille de la salle le permettait. Il faut porter des masques, mais, dans les premières rencontres, les chanteurs ont juste écouté mes explications. Dans une deuxième phase, ils ont parlé et on a vu que c'était possible



avec des masques. Ensuite, on va apprendre les notes. Quand on déchiffre, on ne chante pas à pleine voix. Honnêtement, cette partie est un travail de préparation, pas d'exécution. J'attends de travailler sur la sonorité. »

Le travail à pleine voix et pleine respiration reprendra 4 semaines avant le 19 septembre, quand le metteur en scène aura établi des modalités de placement pour les artistes et d'accueil du public. Alessandro Zuppardo conclut : « Dans l'histoire de la musique, personne n'a séparé les artistes. C'est frustrant. Mais on avance pas à pas. » Y. P.

Éducation artistique : les DRAC veulent s'adapter

ACTION CULTURELLE. Et si, à la rentrée, l'action culturelle demeurerait compliquée à mener en présentiel ? Certaines directions régionales des affaires culturelles (DRAC) commencent à réfléchir à des alternatives. C'est le cas en Bretagne : « Avec mon collègue du rectorat et mon délégué académique, on cherche à expérimenter une autre forme de projet, éditorialisé, qui permettrait à un élève de se confronter au processus de production artistique via une interaction, par "chat", par exemple, avec un artiste, projette Martine Le Bras, conseillère éducation artistique et culturelle à la DRAC Bretagne. On testera ces formes d'action en juin, et si elles fonctionnent, on les étendra à la rentrée. À terme, l'expérimentation pourrait étoffer notre éventail

des possibles pour aller vers les territoires prioritaires. » La DRAC Nouvelle-Aquitaine, qui porte avec la Région un appel à projets sur les médiations innovantes, réfléchit, elle aussi à d'autres modes d'action. « Mais il faudra du présentiel, il faudra continuer à aller dans les théâtres », nuance Christine Diffembach, directrice adjointe déléguée à la démocratisation et l'action territoriale.

Depuis le début de la crise, les DRAC se sont organisées avec les collectivités pour envisager l'annulation ou le report des projets ainsi que le paiement des artistes. « Dès début mars, on s'est préoccupés de la situation en échangeant quotidiennement avec nos partenaires et les acteurs culturels, sur les projets en cours et sur l'année à venir, souligne Martine Le

Bras, en Bretagne. On s'est mobilisés pour assouplir les dispositifs, avec les collectivités, et on maintient le contact avec les acteurs culturels, tous très mobilisés. » Souplesse aussi du côté des dates de candidature. La date limite de l'appel à projets a été repoussée du 7 mai au 12 juin et les projets qui arriveraient plus tard seront identifiés et instruits jusqu'à mi-septembre. En Nouvelle-Aquitaine aussi, les dates limites de candidature sont reportées. « D'habitude, les commissions partenariales commencent en juin. On les fera entre fin août et septembre, mais ces retards ne devraient pas avoir d'incidence sur les équipes, précise Christine Diffembach. Rares sont les projets qui commencent dès la rentrée. »

DAVID PROCHASSON

SAISON 2020-2021

Le SNSP appelle à un rééquilibrage des contrats

Le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) a vivement réagi à la lettre ouverte, « Pour que le spectacle vivant ne disparaisse pas de nos territoires », adressée le 30 avril aux directeurs de théâtres municipaux (*La Lettre du Spectacle* 471 bis). Dans ce courrier, les producteurs s'inquiétaient de voir des structures anticiper leur fermeture jusqu'à la fin de l'année et réclamaient leur soutien. « On est tombés de notre chaise », avoue la coprésidente Cécile Le Vaguerèse-Marie, qui déplore d'avoir été interpellée sans concertation préalable. Le syndicat comprend les inquiétudes des producteurs. « Si, aujourd'hui, certaines municipalités ne souhaitent pas rouvrir leur théâtre avant janvier 2021, c'est bien souvent en désaccord avec la position de leur directeur ou directrice », observe le SNSP. Mais il défend ses spécificités et la nécessité d'imaginer d'autres modes de production et de diffusion. « Nos théâtres portent des projets de démocratisation culturelle et d'émancipation citoyenne.

Nous veillons à respecter un juste équilibre des propositions artistiques en laissant une place au divertissement commercial. Mais on ne peut pas être trop gourmand avec l'argent public », préviennent les coprésidents Frédéric Maurin et Cécile Le Vaguerèse-Marie qui réclament un dialogue transparent avec les organisations de producteurs. Selon eux, la crise actuelle doit être l'occasion de réajuster les rapports économiques de la filière, de l'artiste jusqu'au programmateur. Faire plusieurs représentations d'un même spectacle en vue de limiter les jauges et répartir les spectateurs ? Le SNSP souscrit à cette proposition mais demande à revoir les prix de cession. « Nous sommes un service public qui gère du déficit, avec des capacités de billetterie limitées. Quand on fait deux représentations, sur un tiers de jauge, on creuse trop de déficits », assure Frédéric Maurin, coprésident du SNSP, qui plaide pour un meilleur partage des risques et des profits, avec des contrats de coréalisation. **DAVID PROCHASSON**

Réseau Actif: «Garant de l'argent public»

L'association culturelle de théâtres en Île-de-France (Actif), qui rassemble 24 structures franciliennes a reçu la lettre des producteurs avec la même réserve. Signer d'ores et déjà les contrats de cession comme ces derniers le réclament ? Prématuré, considère la présidente Clémentine de Maistre, d'autant plus avant le second tour des élections municipales. « Les théâtres de ville ne peuvent pas acheter des spectacles comme s'il ne se passait rien et supporter intégralement les coûts d'une annulation : on est garant de l'argent public. Et si on signe des contrats, on devra y inclure une clause de rétractation. » Solidaire des partenaires et des comédiens, le réseau Actif invite les producteurs à réviser les contrats, notamment si on leur impose des petites jauges. « On devra se mettre autour de la table pour que chacun perde le moins possible. »

Les CDN se concertent

THÉÂTRE. L'Association des centres dramatiques nationaux a consulté ses adhérents et, d'après une synthèse publiée le 7 mai, envisageait une reprise progressive de l'activité courant mai et juin avec redémarrage des répétitions en juin. Quelques CDN ne prévoient la reprise sur site qu'après l'été. Pour la majorité des écoles supérieures et des classes préparatoires, l'activité reprendra en septembre, l'enseignement à distance est maintenu. C'est le cas du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, où les deuxième et troisième tours du concours sont reportés à la rentrée en septembre et octobre 2020. Quant à la prochaine saison, les CDN sont conscients qu'ils devront s'adapter à des contraintes nouvelles et mouvantes. L'essentiel, à leurs yeux, indique leur association, est de « maintenir l'activité artistique, renouer le lien avec les publics,

soutenir au maximum les artistes, les auteurs et les compagnies. Cela prendra différentes voies : maintenir les programmations avec limitation des jauges, maintenir le temps de présence des équipes artistiques en imaginant avec elles des formes adaptées aux contraintes, intensifier la présence sur le territoire (hors-les-murs, commandes...), développer des résidences de recherche, intervenir davantage dans les établissements scolaires... La majorité des théâtres a reporté à septembre la parution du programme de saison. Quelques conférences de presse ont débuté cependant, comme celle du Nest, à Thionville. À Strasbourg, le TNS a prévu la sienne le 5 juin. Certains lieux remettent en cause les abonnements, faute de visibilité. D'autres proposent de remplacer les abonnements par des adhésions annuelles donnant accès à des tarifs réduits tout au long de la saison. **Y. P.**

SHORT-LIST : NANTERRE-AMANDIERS ET NANCY. La présélection pour la succession de Philippe Quesne au Théâtre Nanterre-Amandiers se compose de : Christiane Jatahy, Ludovic Lagarde et Christophe Rauck. Pour le centre dramatique national de Nancy, les quatre candidats appelés à développer leur projet sont : Cédric Gourmelon, Nathalie Fillion, Julia Vidit et Christine Letailleur.

UN APPEL DES «ARTISANS».

Les annonces du président Macron ont suscité une tribune de professionnels qui se définissent comme « artisans », en marge des dispositifs spécifiques aux intermittents du spectacle. Ce collectif insiste sur la variété de ces métiers (régisseurs, transporteurs, catering, attaché de presse, prestataire...). Il demande une aide pour les travailleurs non salariés jusqu'à fin août 2021, l'exonération des cotisations sociales de mars 2020 à fin 2021, une meilleure éligibilité aux fonds de soutien et une prolongation des droits à l'assurance chômage pour les salariés en contrats court du régime général.

LES STRUCTURES NANTAISES JOUENT COLLECTIF.

Des scènes comme le Grand T ou Stereolux, un festival (la Folle journée), une agence culturelle (Musique et danse en Loire-Atlantique)... À Nantes, une quinzaine de structures de la métropole s'organisent de manière solidaire pour répondre à la crise. « Dès le 16 mars, on a échangé pour partager le choc et on s'est appuyé dessus pour ancrer un travail collaboratif, en se réunissant autour de la plateforme Slack, retrace Cyril Jollard, directeur de la Soufflerie à Rezé. L'objectif est d'agréger nos expertises, voir comment aider les artistes et respecter le public en évitant la concurrence idiote et en se projetant sur ce que les autres vont faire. » Un recensement des plateaux disponibles est en cours pour l'accueil des artistes en résidence. Des ateliers ont émergé sur la billetterie ou le soutien de la filière. Le Centre chorégraphique national (CCNN) coordonne une consultation des danseurs et chorégraphes. Le Grand T ou le TU-Nantes, dresseront un même état des lieux avec les artistes de théâtre et de cirque, et leurs producteurs. La filière musiques actuelles s'organise autour du Pôle régional de coopération pour les musiques actuelles. Musique et danse en Loire-Atlantique et la Ville de Nantes préparent une plateforme de ressources pour les acteurs du spectacle vivant. Le groupe de réflexion vient de s'élargir à des structures de Saint-Nazaire (44), La Roche-sur-Yon (85) ou Angers (49). **D. P.**

BILLETTERIE

Une marée de remboursements

Depuis mi-mars, les distributeurs de billets de spectacles sont submergés par des demandes de remboursement de la part des acheteurs. Ont-ils été dépassés et ont-ils tardé ? France Billet estime à 20 000 le nombre de spectacles et festivals annulés ou reportés. Son président, Arnaud Averseng, avance : « *Nous avons dû adapter nos process de remboursements, ce qui demande du temps. Nos magasins FNAC fermés, nos équipes en télétravail, certains malades ou avec enfants... Tout est devenu très compliqué.* » France Billet a lancé le 10 mai une plateforme spécifique destinée au grand public. Mais trois jours plus tôt, une ordonnance donnait le droit aux organisateurs de choisir entre le remboursement ou l'émission d'un avoir, retardant encore les procédures, le distributeur devant interroger chaque organisateur sur sa stratégie. See Tickets (ex-Digitick) constate « *60 % de reports et 40 % d'annulations par les organisateurs à ce jour, soit plus d'un million de billets*

à gérer sur les 3,5 millions que commercialise la société en une année », d'après Karim Ayari, directeur général pour l'Europe continentale. Organisateur et revendeurs incitent les acheteurs à garder leur billet pour les spectacles ou les festivals s'ils sont reportés. Pierre-Henri Deballon, président de Weezevent (davantage intermédiaire logiciel que distributeur), assure : « *Cela aide l'organisateur et nous-mêmes. Nous nous épargnons ainsi un grand nombre de données à traiter. Nous avons également travaillé dès mi-mars à la possibilité de faire un don complet ou partiel du prix du billet aux organisateurs.* » Une autre raison du retard des remboursements : Ticketmaster, France Billet ou See Tickets versent parfois jusqu'à la moitié des recettes de billetterie sous forme d'avance de trésorerie à certains gros producteurs de spectacles. Si ceux-ci ont dépensé ces avances, ils ne peuvent reverser les sommes à rembourser aux distributeurs de billets... | NICOLAS DAMBRE

« Quand le brouillard se dissipera, l'inquiétude pourrait s'installer »

Pierre Banos, directeur des éditions Théâtrales

Comment votre maison d'édition fait-elle face à cette crise ?

Nous sommes à l'arrêt depuis la fermeture des librairies. Comme le système français veut que nous encaissions les ventes trois mois après leur effectivité, les graves soucis de trésorerie n'arriveront qu'au mois de juin car nous avons perdu 60 % de notre chiffre d'affaires (CA) de mars. Celui d'avril sera de 2 à 3 % par rapport à avril 2019 (quelques titres se vendent à l'unité). Et mai s'annonce extrêmement bas également.

Quid de la suite ?

C'est la reprise qui est la plus inquiétante. Comment ferons-nous face, collectivement ? Nous dépendons des librairies pour vendre (Théâtrales réalise 92 % de son CA en librairie) et nous sommes partie prenante de la communauté théâtrale, elle aussi, durement touchée. L'annulation du Festival d'Avignon est une perte sèche de chiffre d'affaires et une vitrine pour le catalogue qui n'existe plus. De nombreux autres festivals dans lesquels se tiennent des librairies sont annulés. Et on se sait pas du tout encore comment se comporteront les cours de théâtre ou les ateliers par rapport à leurs achats de livres à la reprise. Sans parler de l'Éducation nationale, grande



pourvoyeuse d'achats de livres, notamment jeunesse. Quand le brouillard se dissipera, l'inquiétude pourrait s'installer. C'est à préparer cette reprise que nous nous employons.

Les aides du ministère sont-elles suffisantes ?

Les aides sont des aides d'urgence pour passer le cap de la trésorerie absente en juin, juillet et août. Il faudra des aides à la relance. Nos rebonds respectifs dépendront de la reprise de l'activité libraire et théâtrale. Nous avons déposé un dossier de subvention auprès du Centre national du livre. Cela serait une bouffée d'oxygène, mais pas suffisante. Si la reprise des activités est tonique, nous pourrions sans doute digérer une crise de trois mois en quelques années.

Quelles conséquences pour les auteurs ?

Une période comme celle-ci n'est pas propice à l'écriture. Sur le plan économique, cette période est celle de la reddition des comptes de droits d'auteurs. Nous étalons souvent nos règlements de droits ; le manque de trésorerie nous conduira à élargir cet étalement, mais nous réglons en priorité ceux qui perdent des revenus pendant cette crise. |

PROPOS RECUEILLIS PAR ARZELLE CARON

ILS ONT DIT



FRÉDÉRIC BIESSY

DIRECTEUR DE LA SCALA PARIS

« Oublions un chimérique plan Marshall pour la culture. Pensons "bon sens et solidarité". Rien ne sera possible si les artistes, le public, l'État, les directeurs de théâtre, les producteurs, les techniciens, etc. ne sont pas solidaires. Nous devons réfléchir et préparer ensemble la réouverture de nos théâtres. Décider de faire cavalier seul, chercher à tout prix à faire "comme avant", c'est l'échec assuré. »
Tribune dans *Libération*, le 15 mai

NOUVELLE AQUITAINE : LES SCÈNES NATIONALES PROTESTENT.

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a justifié la baisse de subvention de 100 000 € subie par le TAP de Poitiers contre laquelle proteste le directeur Jérôme Lecardeur. L'exécutif régional entend rééquilibrer ses subventions. Il réduit aussi celle de l'Opéra national de Bordeaux (-200 000 €), du CCN de La Rochelle (-86 000 €), de l'Ensemble Ars Nova (-50 000 €), et de l'Orchestre des Champs Élysées (-30 000 €). Le budget régional au spectacle vivant reste stable à 13,8 M€, les redéploiements étant en faveur d'autres scènes labellisées. Les scènes nationales de la région ont tout de même protesté en soutien au TAP : « *Cette baisse significative de subvention est intolérable et inexplicable. L'argument de "rééquilibrage territorial" ne justifie en rien cette décision politique.* »

FORMATIONS FACILITÉES.

L'Afdas annonce des mesures pour soutenir et favoriser l'accès à la formation des salariés intermittents du spectacle pendant la crise : la période de carence est levée ; l'étude de recevabilité se fait sur 36 mois et non plus 24 pour atteindre un nombre suffisant de cachets ou jours de travail ; la période écoulée depuis le 17 mars sera considérée comme une période d'activité pour le primo-accédant à la formation. Cette période où peu de contrats sont ouverts peut être une opportunité pour des formations : « *Les salariés intermittents du spectacle peuvent mobiliser leurs droits à la formation sur le plan de développement des compétences administré par les équipes de l'Afdas, ou bien leur compte personnel de formation ou CPF de transition, selon leur projet.* ». afdas.com

COLLECTIVITÉ

Paris : aide financière et appel à projets

Le Conseil de Paris a adopté un plan de 15 millions d'euros pour soutenir le secteur culturel. L'une des mesures phares est le projet de programmation culturelle en août. Il s'agira en priorité de petites formes présentées en espaces ouverts et accessibles à des audiences assez réduites, en fonction de l'évolution des consignes sanitaires. C'est la direction des affaires culturelles (DAC) de la mairie de Paris, dirigé par Claire Germain, qui est à la manœuvre, avec deux personnes dédiées, Maud Vaintrub et Nicolas Candoni. Une enveloppe de 400 000 euros est dévolue à ce programme qui sollicitera les établissements de la Ville (Théâtre de la Ville, Châtelet, Monfort, etc.), des partenaires de la Ville comme l'Orchestre de chambre de Paris, mais aussi d'autres. Ceux-ci répondront à un appel à projets et seront choisis par un jury auquel ne participeront pas les élus, période électorale oblige. « Avec Anne Hidalgo, nous sommes partis de l'idée qu'il était nécessaire de donner un calendrier et un cadre, pour construire un programme, que ce soit en accédant au patrimoine, par des concerts dans les kiosques et jardins, dans les Ehpad, observe Christophe Girard, adjoint à la maire chargé de la culture. Beaucoup de

Parisiens ne partiront pas en août. Les propositions arrivent de partout. Les artistes ne sont pas tétanisés. » Parmi ces projets figureront des spectacles présélectionnés par le Off d'Avignon, l'un des partenaires de l'opération. Les autres partenaires sont des collectivités : Villes de Versailles, de Saint-Denis, Montreuil, Vincennes, Vanves, Rueil-Malmaison... L'autre volet du plan parisien repose sur un soutien financier direct. Un fonds de 11,5 M€ permettra d'accorder des aides directes aux structures pénalisées par la crise. « Vous avez des lieux comme le Théâtre du Rond-Point qui ont déjà subi beaucoup d'annulations depuis un an et qui ont besoin d'aide exceptionnelle, commente Christophe Girard. Pour bénéficier du droit de tirage, il faudra justifier d'un déficit directement lié à l'épidémie, mais aussi d'avoir bien payé les artistes et d'avoir déjà fait appel aux différents dispositifs de l'État ». Par ailleurs, les associations et opérateurs du secteur culturel sont exonérés, sur 6 mois des redevances et loyers et les subventions sont versées même en l'absence de « service fait. » La Ville de Paris participe aux fonds nationaux gérés par le Centre national de la musique (500 000 €), par l'ASTP (700 000 €) et par la SACD (50 000 €). ■ Y. P.

LA FESAC APPELLE AU SOUTIEN DES ENTREPRISES.

La Fesac, Fédération des syndicats d'employeurs du spectacle public et privé dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma, approuve la décision d'année blanche pour les intermittents du spectacle et « demande à être associée à la définition des modalités de cette prorogation ». Elle appelle à soutenir les entreprises : maintien de l'activité partielle pendant au moins 18 mois ; exonération des cotisations sociales patronales jusqu'à fin 2021 ; suppression de la contribution économique territoriale (CET) sur 2020 et 2021 ; prêt « spectacle » avec la garantie de l'Ifcic ; report des échéances d'emprunts sur 18 mois ; soutien financier aux entreprises au travers de crédits d'impôt ; prise en charge de la cotisation à la caisse des Congés Spectacles assise sur l'indemnité d'activité partielle ; mobilisation du Fonpeps pour soutenir l'emploi ; maintien des subventions.

AVEYRON : FONDS D'AIDE.

Le Département de l'Aveyron prévoit un million d'euros pour les associations culturelles et sportives qui justifient de pertes de recette de 50 % à minima liées à la crise sanitaire et au maintien ou à l'annulation de leur manifestation entre le 1^{er} mars et le 15 septembre. La subvention pourra atteindre 30 % des frais, avec un plafond de 30 000 euros. Date limite de demande : 30 juin.

Reprise des créations : tour d'horizon en Normandie

RÉSIDENCES. L'équilibre entre précautions et préservation des spectacles est difficile à trouver, comme en témoignent les scènes labellisées en Normandie. David Bobée, directeur du CDN de Rouen Normandie, préfère fermer jusqu'en septembre : « Les consignes sur la reprise rendent les choses presque impossibles, argumente-t-il. Autant en prendre la mesure pour éviter une seconde vague et tout reporter, et on s'adaptera à la rentrée. » Travailler sur la saison prochaine permet aussi d'adapter le spectacle : prévoir un plan B, un plan C ou annuler, avec la garantie que les équipes seront rémunérées. Au CCN du Havre Normandie, Le Phare, la directrice Emmanuelle Vo-Dinh attend la fiche métier avec les préconisations spécifiques à la danse : « Si cette dernière nous permet de reprendre les résidences, nous reprendrons à la mi-juin... Le conditionnel étant de mise ! » Au CCN de Caen Normandie, l'espoir pour juillet vient de projets spécifiques : un solo et un duo dont les répétitions pourraient respecter les préconisations, avec des protocoles spécifiques : réduire les équipes, limiter les séances à 60 mn pour aérer l'espace...



VIRGINIE MEIGNE

Toutito Teatro sera en résidence au Sablier en juin.

Le directeur, Alban Richard, s'interroge sur la responsabilité des structures et leur position éthique, politique et artistique : « Comment reprendre si on ne peut pas écrire un spectacle comme on le souhaite ? Est-ce que l'on doit s'emparer des nouvelles mesures pour créer ? »

Le Sablier, Pôle des arts de la marionnette en Normandie, vise la reprise des résidences en juin, avec des questions en suspens sur les protocoles. Deux résidences prévues en mai seraient concernées, des compagnies locales avec des équipes réduites : Silence et songe avec une seule comédienne en plateau, et Toutito Teatro. « Les trois acteurs envisagent de travailler avec des visières et chacun un kit

d'objets », précise Anne Decourt, directrice du Sablier.

À la Comédie de Caen-CDN de Normandie, l'équipe a réinvesti les lieux dès le déconfinement. « L'idée est remettre en route l'activité, même plus doucement », résume Jacques Peigné, directeur délégué. L'atelier de construction devrait reprendre dès juin. Pour les résidences, avec un grand plateau, le travail pourrait reprendre pour trois plus petites formes. « On va apprendre en faisant, ajoute Jacques Peigné, voir ce qui est compliqué et s'adapter peu à peu. »

Pour La Brèche, pôle cirque en Normandie à Cherbourg, dont l'accueil de compagnies est le cœur du métier, l'objectif est de préserver les calendriers de création, avec report des résidences et réflexion pour maintenir les prochaines, sans garantie. « Nous travaillons au maintien des résidences des mois de juin et juillet, affirme Lise Hoes, secrétaire générale, en accord avec les recommandations sanitaires, en dialogue avec les équipes artistiques. Les protocoles seront de toute façon évolutifs, d'un mois à l'autre, d'une semaine sur l'autre... » ■ CHRISTINE RAOUT

Africa 2020 en 2021.

L'Institut français et la commissaire générale, N'Goné Fall, ont confirmé le report de la saison Africa 2020 du début décembre 2020 à mi-juillet 2021. « *La programmation pourrait être annoncée à l'automne prochain* », indique l'Institut français.

Londres : Globe Theatre menacé.

Le célèbre Globe Theatre de Londres, réplique des théâtres de l'époque de Shakespeare, se dirige vers une fermeture à défaut d'une aide d'urgence, clame sa direction. Le besoin dû à la crise Covid-19 à 5 millions de livres (5,6 M€).

Tirana : destruction. Des manifestations ont eu lieu dans la capitale de l'Albanie pour protester contre la destruction du théâtre débutée dans la nuit du 16 au 17 mai. Ils dénoncent un projet immobilier d'urbanisme dispendieux piloté par le premier ministre Edi Rama.

INITIATIVE

Mémoires en friche en exploration

« Ils avaient jusque-là arpenté un vieil entrepôt militaire, d'anciennes cuisines d'hospitaux psychiatriques, une usine de textile désaffectée... Une résidence reportée plus tard, pour cause de crise sanitaire, les revoilà sur les routes. Depuis mai 2019, les huit membres du collectif Stimbre collectent de la matière sonore et visuelle dans des lieux tombés en désuétude pour en restituer l'ambiance en chansons. Projet au long cours, mêlant poésie, art numérique, électro et chant, *Mémoires en friche* a débuté à Bordeaux, Bergerac et Mont-de-Marsan. Il se poursuivra à Aubusson fin juin et Poitiers à la rentrée. Un voyage à travers la Nouvelle-Aquitaine, ponctué de dix résidences d'une semaine. « *On récupère l'empreinte acous-*

tique des sites, on fait refonctionner les machines, on se sert des bruits de l'environnement, des sons de métaux, pour créer la base rythmique de chaque chanson, détaille Jo Stimbre, du collectif. *Les friches sont un sujet d'investigation très riche empreint de la mémoire et du devenir des lieux.* » Les résidences impliquent des jeunes chargés de recueillir les témoignages des anciens. Malgré un programme chahuté par la crise sanitaire, les membres du collectif se retrouveront fin juillet au Rocher de Palmer, à Cenon près de Bordeaux, pour assembler ces créations morcelées. À partir de septembre, le spectacle devrait être joué dans chacune des villes traversées avant de tourner, espèrent-ils, ailleurs en France.

Sur scène : un trio composé de Jo Stimbre au chant et aux machines, de Gaëlle Chalton au chant et de Julien Perradeau



Gaëlle Chalton et Jo Stimbre

au clavier et machine. *Mémoires en friche* associe une multitude de partenaires à travers la Nouvelle-Aquitaine : l'État et les collectivités d'abord, mais aussi l'OARA, le CNV ou encore les scènes conventionnées d'Aubusson ou la Sirène à La Rochelle. ■

DAVID PROCHASSON

Limitrophe au sud de Paris, l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris rassemble 11 communes (Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson - Sceaux) représentant 400 000 habitants. Vallée Sud - Grand Paris est engagé autour d'un projet fédérateur axé sur la protection du cadre de vie, la création et l'innovation.

Vallée Sud-Grand Paris recherche par la voie statutaire, et à défaut contractuel :



Sa ou son chargé.e des relations avec les publics

Cadre d'emplois des rédacteurs

Poste localisé au théâtre Jean Arp à Clamart

LES ACTIVITÉS PRINCIPALES :

• Développement et fidélisation des publics :

- Participation à la réflexion sur la politique de relations aux habitants
- Identification des publics potentiels et des lieux de prospection sur le territoire
- Mise en place et suivi de partenariats avec les acteurs locaux (services de la ville, tissu associatif, relais groupes...)
- Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation, en lien avec la programmation (visite du théâtre, tables d'information, présentation de saison ; dossiers pédagogiques)
- Représenter le théâtre après de l'association Ticket-Théâtres et autres réseaux de Relations Publiques
- Prospection de nouveaux publics sur les événements cinéma (ciné-rencontre, ciné-goûter...)
- Accueil du public scolaire en journée et des groupes les soirs de spectacle
- Animer les réseaux sociaux et les outils numériques
- Faire vivre le fichier (relais, professionnels, VIP, listes de diffusion...)

• Action culturelle:

Coordination et suivi des ateliers de pratique artistique en lien avec la programmation du théâtre Accompagnement des projets d'action culturelle définis par le Secrétariat général (chantiers, théâtre en appartement, Résidences, etc.)

• Billetterie (en alternance avec la chargée de billetterie):

- Assurer la billetterie certains soirs de spectacle, pendant la période d'abonnement, remplacements ponctuels (congé, temps de formation)
- Veille sur les pratiques du métier
- Participation à la réflexion sur la politique tarifaire

PROFIL RECHERCHÉ

- Connaissance de l'environnement théâtral (artistes et structures) et intérêt pour le spectacle vivant
 - Capacité à synthétiser une proposition artistique et à en faire la communication auprès du public
 - Expérience dans un poste similaire
 - Expérience du logiciel Ressources
 - Rigueur et sens de l'organisation
 - Goût pour le travail en équipe
 - Appétence pour le travail de terrain
 - Appétence pour les nouvelles technologies
 - Sens du contact et de la relation humaine
 - Connaissance des logiciels de PAO (Indesign et Photoshop)
- Conditions d'exercice
- Ce poste requiert une disponibilité importante en soirées et week-end
 - Permis B

Adresser votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) :

- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : recrutement@valleesud.fr
- soit par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses

L'AGENDA DES RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUES

DU 3 AU 5 JUIN

CS Lab #5 (visioconférence)
Par Circostrada, en partenariat avec Xtrax (agence de développement des arts de la rue au Royaume-Uni)
circostrada.org

4 JUIN

Droits culturels : exigence éthique, ambition pratique (Live Facebook).
Par Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant, Auvergne-Rhône-Alpes livres et l'Ufisc.
@droitsculturelsauvergne rhonealpes

5 JUIN ET 12 JUIN

Visioconférences sur les structures de production et de tournée dans a crise (5 juin) et sur la diffusion (12 juin)
Par le Réseau des indépendants de la musique
le-rim.org

DU 9 AU 22 JUIN

Décret son, quels changements pour le spectacle vivant

musical? (Webinaires)

Volet santé ; le 9 juin, volet technique ; le 11 juin, volet environnement ; le 16 juin et volet décret son vs circulaire bruit au travail ; le 22 juin.
Par Agi-Son. agi-son.org

LES 17 JUIN ET 8 JUILLET

Réunions d'information avec le SNSP sur la situation liée à l'épidémie de Covid-19 (visioconférence).
Par les agences de la Collaborative. reseauenscene.fr

26 JUIN

Présentations de projets arts de la rue et espace public dans le cadre de Viva Cité (visioconférence).
Par l'Atelier 231 et Artcena
artcena.fr

30 JUIN

Construire un budget de production et d'exploitation (visioconférence).
Par Artcena
artcena.fr

M Médias, premier groupe de presse professionnelle dans le secteur de la culture et du spectacle vivant (La Scène, La Lettre du Spectacle, Le Jurisculture, La Lettre de l'entreprise culturelle, Le Piccolo, Le Juriscène...), recherche

Auteur-rédacteur juridique h/f

Nous recherchons des auteurs pour la réalisation d'articles et/ou d'ouvrages professionnels dans le domaine du spectacle vivant.

Profil recherché

- Vous êtes professionnel du spectacle vivant (ex : administrateur...) ou juriste.
- Passionné(e) par votre métier, vous avez à cœur de suivre l'actualité juridique de votre secteur et de transmettre des connaissances. Vous souhaitez participer à la réalisation de projets éditoriaux valorisants et utiles, à destination des acteurs de la vie culturelle.

Missions entièrement compatibles avec vos fonctions actuelles (implication réduite en temps).
Rémunération motivante selon profil.

➤ **Merci d'écrire à : recrutements@m-medias.fr**



AMBRONAY

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

RECRUTE UNE/UN DIRECTRICE/TEUR

Le Centre culturel de rencontre d'Ambronay a pour mission de permettre et promouvoir l'interaction entre artistes, publics, partenaires publics et privés, musique et patrimoine dans un processus de création, d'expérimentation, d'innovation et de transmission, du local à l'international, avec une exigence élevée de qualité et de partage au plus grand nombre.

À la tête d'une équipe pluridisciplinaire, la/le directrice/teur, assisté/e d'un comité de direction (composé d'un directeur-adjoint-délégué artistique, d'une secrétaire générale et d'une administratrice générale), aura pour mission de poursuivre et développer les orientations artistiques, culturelles, patrimoniales, sociales, sociétales et environnementales définies par le Conseil d'administration en accord avec les partenaires publics.

MISSIONS :

- Concevoir et piloter la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CCR.
- Ancrer et étendre son rayonnement du local à l'international dans toutes ses dimensions d'activités.
- Confirmer son inscription dans les différents réseaux existants (ACCR, France Festivals, REMA...).
- Piloter la conception et l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement.
- Manager une équipe de salariés permanents et de vacataires et fédérer de nombreux bénévoles.
- Poursuivre le travail de définition du projet de travaux de rénovation et de valorisation des bâtiments et jardins.
- Assurer la représentation et les relations institutionnelles du CCR.
- Assumer la Responsabilité Unique de Sécurité du site.

COMPÉTENCES REQUISES :

- Expérience confirmée de la direction d'établissement culturel à dimension européenne et à fort ancrage territorial.
- Compétence avérée en matière d'administration, de gestion d'équipement et de management d'équipe.
- Capacité à rechercher des financements publics et privés.
- Connaissance du milieu professionnel de la musique et en particulier des musiques anciennes et du monde.
- Intérêt marqué pour le patrimoine et les droits culturels.
- Bonne connaissance des réseaux nationaux et internationaux de la création et de la diffusion.
- Grande disponibilité y inclus en soirées et week-ends.
- Aisance, à l'oral comme à l'écrit, en français et en anglais.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Contrat à durée indéterminée. Période d'essai de 3 mois renouvelable.
- Rémunération : selon la CCNEAC
- **Prise de fonction : au plus tard le 4 janvier 2021.**
Nécessité d'un logement à proximité et d'un permis B.

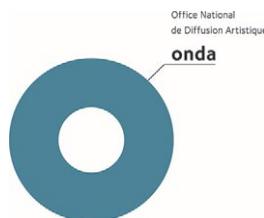
CANDIDATURE :

Les candidatures comportant CV et lettre de motivation seront adressées au Président de l'association par voie électronique uniquement à l'adresse **recrutement@ambronay.org** au plus tard le **18 juin 2020** délai de rigueur.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront amené(e)s à rédiger une note d'intention d'une dizaine de pages. Cette note devra être adressée par voie électronique au plus tard le 28 août. Elles/Ils seront convié(e)s à un entretien devant un jury composé de représentants de l'association et de ses partenaires publics au cours de la première quinzaine de septembre.

Le jury se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires, de proposer un second entretien et de retarder si nécessaire sa prise de décision.

Pour plus d'informations : **AMBRONAY.ORG**



L'Onda, Office national de diffusion artistique recrute sa directrice ou son directeur

Créé en 1975, l'Onda, association loi 1901 disposant d'un budget annuel de l'ordre de 4M€ et soutenu par le ministère de la Culture, a pour mission

- d'encourager la diffusion professionnelle et la circulation sur le territoire national d'œuvres du spectacle vivant, qui s'inscrivent dans une démarche de création contemporaine soucieuse d'exigence et de diversité artistique et qui portent une attention aux territoires
- de favoriser les échanges artistiques et professionnels, prioritairement au sein de l'espace européen, dans une approche globale de la chaîne de création et de diffusion des œuvres, en complémentarité avec les autres opérateurs de l'action culturelle internationale
- de repérer et d'encourager les activités de création et de diffusion novatrices et la capacité d'invention de nouveaux modèles d'organisation et de conduite du secteur culturel.

Son domaine d'intervention couvre l'ensemble des champs, théâtre, danse, musique contemporaine et musiques improvisées, cirque, marionnettes et arts dans l'espace public, que ces œuvres soient créées en France ou à l'étranger, qu'elles s'adressent aux adultes ou à l'enfance et à la jeunesse.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration de l'Onda et en lien avec le ministère de la Culture :

- vous élaborez et mettez en œuvre le projet de l'association
- vous préparez et exécutez le budget et les délibérations du Conseil d'administration
- vous assurez la direction de l'équipe des salarié.e.s de l'association (18 permanent.e.s, dont 6 conseiller.ère.s)
- vous veillez à inscrire l'Onda et son projet dans le tissu national, européen et international.

Profil

Doté.e d'une formation supérieure et d'une expérience professionnelle confirmée :

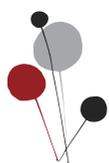
- vous avez une pratique experte des enjeux actuels du spectacle vivant et une très bonne connaissance des politiques publiques menées dans ce domaine
- vous avez une réelle aptitude à diriger et travailler en équipe, à fédérer et à négocier
- vous avez une forte expérience dans la construction de coopérations à l'échelle nationale et internationale
- une bonne pratique de l'anglais est demandée.

Les candidat.e.s préselectionné.e.s présenteront leur projet devant un jury en septembre sur la base d'une note d'orientation qui leur sera adressée début juillet, à l'issue de la présélection.

Les candidatures, sous forme de lettre de motivation de 3 pages maximum, résumant la vision du projet développé par l'Onda aujourd'hui et les principales évolutions envisagées de nature à assurer la meilleure diffusion des œuvres sur le territoire métropolitain et ultramarin et l'inscription de l'Onda à l'international sont à transmettre à Monsieur le Président de l'Onda, 13 bis rue Henry Monnier, 75009 Paris et à recrutement@onda.fr, avant le 15 juin 2020 accompagnées d'un Curriculum vitae.

Poste à pourvoir le 1^{er} janvier 2021.

Statut cadre groupe 1 – convention collective des entreprises artistiques et culturelles
Rémunération selon profil et expérience.



THÉÂTRE NATIONAL DE NICE

Le Théâtre National de Nice, Centre Dramatique National Nice Côte d'Azur, Directrice Muriel Mayette-Holtz, recrute

SON/SO SA DIRECTEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE ET FINANCIER/E

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2020

Le Théâtre National de Nice, centre dramatique national, est un lieu de création qui dispose de 2 salles (jauges de 963 places et 318 places), d'une salle de répétition (200m² - capacité accueil 90 places) et d'un atelier de construction.

Des travaux importants sont envisagés dans les années à venir, notamment la construction et l'ouverture de deux nouvelles salles. Budget annuel de l'ordre de 5M€, environ 50 ETP.

Membre de l'équipe de direction, placé sous l'autorité de la directrice, le directeur administratif et financier (H/F) :

Sous la responsabilité de la directrice, il/elle assumera les missions principales suivantes :

- gestion administrative générale du CDN
- élaboration du budget général, suivi et contrôle de son exécution
- analyse budgétaire générale et analytique
- suivi comptable en relation avec les prestataires (expert-comptable, commissaires aux comptes), suivi de la trésorerie
- élaboration des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires publics
- préparation des réunions de la SAS
- négociation et élaboration des contrats de cession, coproduction, convention de partenariat, etc.
- veille juridique, sociale et fiscale
- participation à la gestion des ressources humaines
- application de la convention collective
- élaboration des contrats de travail, suivi de la politique salariale, suivi du temps de travail
- recherche et développement des financements privés, mécénat, des coproductions nationales et internationales
- participation aux réseaux (ACDN, Syndeac etc.)
- suivi et développement des relations avec l'éducation nationale
- mise en place et suivi du plan de formation

Profil recherché

- Expérience professionnelle confirmée en administration du spectacle (minimum 10 ans)
- Solides connaissances du milieu professionnel
- Connaissance juridiques, sociales, comptables indispensables
- Qualités relationnelles et goût du travail en équipe
- Anglais apprécié
- Disponibilité soirées et week-end

Emploi & rémunération

- CDI à temps plein, statut de cadre (groupe 2)
- Rémunération selon CCNEAC et expérience

Candidature (CV avec photo et lettre de motivation) à adresser au plus tard le 10 juin 2020.

Par mail à : virginie.pelsez@theatredenice.org

Entretiens prévus le 18 juin 2020

Centre Dramatique National Nice Côte d'Azur | Directrice Muriel Mayette-Holtz | tnn.fr
Promenade des Arts | 06300 Nice | France | contact@theatredenice.org | [tnn06](https://www.facebook.com/tnn06)

T. 00 33 (0)4 93 13 90 90 | S.A.S. TNN Productions au capital de 38 112,25 euros | SIRET 316 548 791 00045
code APE 9001Z | TVA intracommunautaire FR 89316548791 | Licences 1-1075263, 2-1075264, 3-1075265



Le Safran recherche son

Administrateur (H/F)

dans le grade d'Attaché Territorial (Réf. 3304)

• MISSIONS

Sous la responsabilité du Directeur du Safran et en étroite collaboration avec ce dernier, vous assurez la gestion administrative et financière du Safran. Vous apportez un regard juridique sur l'activité, notamment sur la législation du spectacle vivant et des arts visuels et vous êtes moteur au sein de l'équipe. Dans ce cadre, vos missions sont les suivantes :

Assurer la gestion administrative et financière de l'établissement :

Vous réalisez le budget général de l'établissement et vous assurez le pilotage, le suivi et l'exécution de ce budget analytique en lien avec les responsables des différents services du Safran, les services financiers d'Amiens Métropole et l'Assistante administrative et financière du Safran. Vous travaillez en étroite concertation avec le Directeur la réalisation du budget artistique et vous assurez la fiabilité des informations budgétaires, comptables et des outils de gestion.

Vous assurez également la rédaction, le montage et le suivi des demandes de subvention et des dossiers de recherches de fonds en direction des partenaires institutionnels et privés. Vous gérez les recettes de financements publics et privés (partenaires publics, mécènes, sponsors...).

Vous établissez en lien avec l'Assistant administratif et financier du Safran les réponses et contrats d'occupation et/ou de location.

Vous préparez, suivez et appliquez les actes administratifs liés à la gestion du Safran (délibérations prises en Conseil d'Amiens-métropole, décisions...).

Vous participez à la coordination financière de l'ensemble des domaines d'intervention et des activités, dans une visée d'anticipation mais aussi d'optimisation de l'organisation et des ressources.

Etre garant du respect de la législation du spectacle vivant :

Vous négociez, rédigez et suivez les contrats français et étrangers (Espace Economique Européen ou non) de toute nature comme les cessions, apports financiers contractuels, ou résidences de création, co-organisation...

Vous assurez les engagements des artistes et techniciens du spectacle français et étranger dans le respect de la législation du spectacle vivant.

Vous utilisez vos connaissances de la gestion des droits d'auteur dans le domaine du spectacle (Sacem...) et des artistes-auteurs français et étrangers (Agressa, Maison des artistes...) pour respecter les obligations en la matière.

Vous devez également saisir et éditer les différents contrats de travail comme les Contrats d'Usage à Durée Déterminée (CDDU) des intervenants.

Vous assurez une veille juridique, fiscale et sociale du code de la propriété intellectuelle pour mettre en œuvre d'éventuelles évolutions.

• CONDITIONS D'EXERCICE

Déplacements à l'extérieur d'Amiens Métropole possibles de manière ponctuelle

• PROFIL ATTENDU

Vous êtes titulaire au minimum d'un **Bac + 3**, idéalement dans l'administration des organisations culturelles et du permis B. Vous disposez d'excellentes compétences en gestion budgétaire, comptable et financière. Vous maîtrisez la législation du spectacle vivant et vous avez des connaissances en matière de gestion des droits d'auteur en France et à l'étranger (et notamment du code de la propriété intellectuelle). Vous avez une bonne connaissance des réseaux professionnels et institutionnels du spectacle vivant mais aussi de la fonction publique et des procédures en vigueur. La maîtrise de l'anglais est exigée.

Vous justifiez d'une expérience réussie en tant qu'Administrateur d'une structure culturelle.

Vous avez des qualités relationnelles et rédactionnelles indéniables et vous savez faire preuve de rigueur et de synthèse. De préférence, vous avez le sens de la diplomatie et de la négociation.

Le poste correspond au grade d'Attaché Territorial – RI de niveau 6

Recrutement par voie statutaire (candidats titulaires ou lauréats de concours) ou à défaut par voie contractuelle

La communauté d'agglomération Amiens Métropole souhaite participer à l'effort national d'insertion en milieu professionnel des personnes handicapées ; cette offre est handi-accessible.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Chargé de Développement R.H. référent du dossier à l'adresse mail suivante : p.blancaert@amiens-metropole.com
Pour postuler, merci d'adresser **lettre de motivation + CV + copie des diplômes** (en rappelant la référence **3304**) à l'adresse mail suivante : recrutement-offre@amiens-metropole.com, **avant le 12/06/2020**.

Un accusé de réception vous sera envoyé dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'offre.



L'Empreinte,
scène nationale
Brive-Tulle recrute

Un(e) régisseur(euse) principal(e) plateau

Présentation

L'Empreinte est implantée sur le territoire de Brive et de Tulle, sous forme d'un établissement public de coopération culturelle réunissant les Ville de Brive-la-Gaillarde et de Tulle, le Département de la Corrèze, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, Ministère de la Culture, DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Son activité se déploie au sein du théâtre de Brive (482 places) et du théâtre de Tulle (386 places), en Corrèze et au-delà.

Le projet artistique et culturel de la Scène nationale promeut la diversité des écritures scéniques d'aujourd'hui, autour de 5 grands axes, autant de chemins possibles entre les scènes, les territoires et les habitants :

- Un théâtre sensible et engagé, témoin de notre époque dont les récits se déclinent dans le temps et les espaces investis par la Scène nationale,
- Du bleu en hiver, festival des Jazz(s) et des musiques improvisées,
- Danse en mai, festival des corps dans l'espace public,
- La création pour l'enfance et la jeunesse,
- L'actualité de la création nationale, européenne et internationale.

Pluridisciplinaire et fédératrice, L'Empreinte, Scène nationale Brive-Tulle propose et organise une saison dans et hors les murs de plus de 65 spectacles donnant lieu à près de 200 représentations. Elle s'appuie sur une équipe de 27 salariés permanents et gère un budget de plus de 3 millions d'euros.

Description du poste

Au sein du pôle technique de la Scène nationale (8 personnes sur 2 sites d'activité) vous aurez en charge la régie plateau des manifestations proposées par l'établissement. En tant que régisseur principal vous assisterez le régisseur général du théâtre de Brive dans l'exercice de ses fonctions.

Missions

Sous la responsabilité du directeur technique et par délégation du régisseur général, il (elle) :

- Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Assure le suivi des phases de montage, exploitation et démontage des spectacles, événements et manifestations publiques - au théâtre ou hors les murs.
- Assure les régies plateau en accueil ou en création.
- Veille aux bonnes pratiques et à la sécurité des accroches et levage sur les plateaux.
- Encadre et dirige les régisseurs et techniciens dans les phases de réalisation, montage, exploitation, démontage.
- Assurer le bon fonctionnement du matériel scénique, de son espace de stockage et participe à sa maintenance.
- Participe aux commandes de matériel, à la rédaction et au suivi des documents réglementaires.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

Compétences requises

Savoir apporter une réponse technique adaptée en concordance avec le projet artistique.

Savoir prendre en compte les contraintes spécifiques (organisationnelles et financières).

Certification / habilitation : CACES nacelle élévatrice, Accroches et levage.

CACES transport de charge apprécié.

Connaissances des règles de sécurité incendie (SSIAP1 apprécié)

Aptitude à l'encadrement.

Permis B obligatoire.

Maîtrise des outils bureautiques. Connaissance d'Autocad.

Pratique du logiciel Régie Spectacle apprécié.

Connaissance de la réglementation en droit du travail/sécurité.

Esprit d'équipe, méthode, organisation et rigueur.

Aisance relationnelle et capacité de négociation.

Disponibilité, réactivité et sens du service public.

Connaissance des techniques de construction (Serrurerie, menuiserie)

Conditions d'emploi

Expérience souhaitée dans un poste similaire ; Contrat en CDI à temps complet basé à Brive la Gaillarde ; Rémunération : groupe 5 de la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles selon expérience ; Annualisation du temps de travail, horaires flexibles ; Mobilité sur le site de Tulle et dans les territoires du projet ; Déplacements fréquents.

Merci d'adresser un dossier de candidature complet (CV et lettre de motivation) au plus tard le lundi 22 juin inclus à l'adresse suivante :

L'Empreinte, Scène nationale Brive-Tulle

Nicolas Blanc - Directeur

Place Aristide Briand

BP 70 013 - 19101 Brive cedex

Et par mail :

sophie.dumas@sn-lempreinte.fr

Date de prise de fonction
Septembre 2020

PROJET CULTURE



Le Monfort théâtre recrute Un(e) comptable principal(e) en C.D.I.

Le Monfort (association loi 1901) est un établissement culturel de la Ville de Paris.

Dédié à la création contemporaine et à la découverte de compagnies émergentes, Le Monfort accueille chaque saison une trentaine de spectacles pluridisciplinaires, avec plus de 200 représentations. Le Monfort a aussi une activité de production et de diffusion, avec l'organisation de tournées en France et à l'internationale.

Le projet du Monfort est porté par une équipe de 15 personnes, 13 ETP. Le Monfort dispose de trois salles : une de 450 places, une de 120 places et d'un studio dédié à la création et aux ateliers artistiques.

Poste

Sous la responsabilité de l'administratrice, vous aurez en charge, dans le bon respect des procédures légales, des normes comptables et des règles internes, les missions suivantes :

Comptabilité paies / missions sociales et fiscales :

- Etablissement des fiches des paies du personnel permanent, non permanents et intermittent (80 à 200 paies / mois selon l'activité)
- Etablissement des déclarations sociales, de la DSN
- Etablissement des déclarations fiscales, de la TVA et suivi global du dossier fiscal

Comptabilité générale / missions comptables :

- Assurer les opérations de comptabilité générale et analytique
- Suivi des comptes clients et fournisseurs
- Gérer les documents de billetterie
- Assurer les règlements, le suivi des encaissements, des caisses, de la billetterie et les rapprochements bancaires
- Enregistrement et suivi des immobilisations
- Préparation en lien avec l'administratrice de la clôture des comptes annuels en relation avec l'expert-comptable et le Commissaire aux Comptes

Missions générales :

- Gestion courante du lien avec la banque (y compris le suivi de trésorerie)
- Paramétrage des logiciels de paie et comptable
- Assurer une veille réglementaire comptable, sociale et fiscale

Profil recherché

Compétences avérées en matière de paie du spectacle vivant

Maîtrise des logiciels sPAIEctacle et de comptabilité Sage

Rigueur, sens de l'organisation et autonomie

Sens de la discrétion et de la confidentialité

Bon relationnel et sens du travail en équipe

Intérêt pour le spectacle vivant

Expérience recherchée

Expérience confirmée sur un poste similaire.

Date de prise de fonction : Le 1er septembre 2020

Rémunération envisagée : CDI en temps plein, statut cadre, groupe 4. Rémunération selon la convention collective

Lieu

Le Monfort théâtre – 106 rue Brancion - Paris 15^e

lemonfort.fr

Envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de Carine Ogier : carine.ogier@lemonfort.fr
Date limite de candidature : 30 juin 2020

Structures de création et de diffusion

Direction

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONAY (01). Directeur (h/f). [« Voir page 11 »](#)

ONDA, OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE à Paris. Directeur (h/f). [« Voir page 12 »](#)

THÉÂTRE NATIONAL DE NICE (06). Directeur administratif et financier (h/f). [« Voir page 13 »](#)

CHORÈGE CDCN FALAISE NORMANDIE à Falaise (14). Directeur (h/f). Cand. avant le 26/06. Poste à pourvoir le 1/02. <https://chorege-cdcn.com>

THÉÂTRE DE NAMUR (Belgique). Direction générale (h/f). Cand. avant le 7/06. Pour juin. www.theatredenamur.be

THÉÂTRE DE SARTROUVILLE ET DES YVELINES - Centre dramatique national Sartrouville (78). Directeur adjoint (h/f). Cand. avant le 7/06. CDI. www.profilculture.com

ELECTRONI[K] à Saint-Jacques-de-la-Lande (35). Directeur (h/f). Cand. avant le 31/05. Entretiens les 15 et 16/06 à Rennes. CDI pour le 14/09. coordination@electroni-k.org

Administration / production / diffusion

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE RILLIEUX-LA-PAPE (69). Administrateur (h/f). Cand. avant le 13/06. Entretiens dès le 22/06. Poste à pourvoir fin août. info@ccnr.fr

DANSE À TOUS LES ÉTAGES. Chargé de développement (h/f). Cand. avant le 17/06. Entretiens dès le 22/06. À pourvoir le 24/08. brest@danseatouslesetages.org

ASSOCIATION MÉTIS'GWA (Guadeloupe). Responsable administration et développement (h/f). À pourvoir pour septembre. +590 6 90 46 14 88. metisgwag71@gmail.com

ASSOCIATION TRANS MUSICALES à Rennes (35). Assistant de production artistique (h/f). CDD 6 mois du 7/09 au 5/03. Cand. avant le 15/06. sandrine.poutrel@lestrans.com

LA PÉNICHE - ASSOCIATION MOSAÏQUES, à Chalon-sur-Saône (71). Responsable d'admini-

nistration (h/f). Cand. avant le 1/06. leo@lapeniche.org ; sophie@lapeniche.org

VÉLO THÉÂTRE à Apt (84). Administrateur (h/f). Cand. avant le 1/06. CDI temps partiel. <http://velotheatre.com>

COMPAGNIE DE L'OISEAU-MOUCHE à Roubaix (59). Chargé de production et de diffusion (h/f). contact@oiseau-mouche.org

ON THE ROAD AGAIN (09). Booker (h/f). contact@ontheroad-again.eu

Communication / relations publiques

LES FRANCOPHONIES à Limoges (87). Assistant relations publiques et communication (h/f). Cand. avant le 22/06. CDI pour mi-août. b.castaner@lesfrancophonies.fr

Technique

L'EMPREINTE, SCÈNE NATIONALE BRIVE-TULLE (19). Régisseur principal plateau (h/f). [« Voir page 14 »](#)

THÉÂTRE DES CALANQUES (ex-Théâtre Nono) à Marseille (13). Régisseur plateau (h/f). Cand. avant le 30/30. À pourvoir en septembre. recrutement@theatredescalanques.com

THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE à Saint-Denis (93). Régisseur bâtiment (h/f). Cand. avant le 10/06. Poste à pourvoir le 1/09. www.theatregerardphilippe.com

CIRCA à Auch (32). Régisseur principal (h/f). emeline.fevotte@circa.auch.fr

ANTIPODE MJC à Rennes (35). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 20/06. Entretiens 1^{re} quinzaine de juillet. À pourvoir à partir de septembre. recrutement@antipode-mjc.com

CICT-THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD à Paris. Directeur technique (h/f). Cand. avant le 1/06. candidatures@bouffesdunord.com

Comptabilité

LE MONFORT à Paris. Comptable principal (h/f). [« Voir page 14 »](#)

THÉÂTRE DE SURESNES JEAN VILAR (92). Responsable comptable (h/f). Cand. avant le 15/06. Poste à pourvoir en septembre. direction@theatre-suresnes.fr

TNB THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE. Responsable de la paie (h/f). Cand. avant le 31/05. À pourvoir le 15/06. www.t-n-b.fr

ACCENTUS, INSULA ORCHES-TRA à Boulogne-Billancourt (92). Chef comptable (h/f). a.lane@accentus.fr

LA COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE Centre dramatique national. Comptable (h/f). Cand. 8/06. CDI pour le 1/09. jdelbegue@lacomédie.fr

Autres

M MÉDIAS à Nantes (44). Auteur-rédacteur juridique (h/f). [« Voir page 11 »](#)

CLOWNS SANS FRONTIÈRES. Responsable de projets (h/f). Cand. avant le 16/06. Entretiens dès le 22/06. Poste à pourvoir le 24/08. Réf. « Candidature responsable des projets » ; contact@clowns-france.org

THÉÂTRE DU ROND POINT à Valréas (84). Médiation culturelle (h/f). Cand. avant le 31/05. theatredurondpoint@gmail.com

Organismes

ARA AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS, à Roubaix (59). Chargé de projet médiation culturelle et accessibilité (h/f). Entretiens semaine du 8/06. CDD à pourvoir le 24/08. recrutementara@ara-asso.fr

Fonction publique territoriale

VALLÉE SUD - GRAND PARIS. Chargé des relations avec le public (h/f). [« Voir page 10 »](#)

AMIENS MÉTROPOLE. Administrateur du Safran (h/f). [« Voir page 13 »](#)

CNSMDP - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DANSE DE PARIS. Gestionnaire budgétaire et comptable (h/f). Cand. avant le 6/06. recrutement@cnsmdp.fr

OFFICE CULTUREL DE TRÉGUEUX. Directeur (h/f). Cand. 10/06. Entretiens entre le 22 et 27/06. CDI temps partiel. À pourvoir début novembre. office.culturel@gmail.com

FESTIVAL ARTE FLAMENCO, à Mont de Marsan (40). Directeur (h/f). Cand. avant le 14/06. Poste à pourvoir le 1/10. www.profilculture.com

VILLE DE QUIMPERLÉ (29). Programmateur culturel (h/f). Poste à pourvoir le 1/07. Cand. avant le 18/06. recrutements@ville-quimperle.fr

VILLE DE DINAN (22). Chargé d'événementiel culturel (h/f). Poste à pourvoir le 1/09. Cand. avant le 15/06. j.virel@dinan.fr ou 02 96 87 40 65.

VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION - Conservatoire à rayonnement départemental. Responsable du Développement de l'action culturelle, artistique, des partenariats et de la communication. Cand. 12/06. À pourvoir pour l'année scolaire 2020-2021. www.profilculture.com

VILLE DE VANDŒUVRE-LÈS-NANCY (54). Chargé (h/f) de mission à la Maison de l'Histoire de la Chanson Française. srh@vandoeuvre.fr

LA COUPOLE à Saint Louis (68). Régisseur plateau, chef machiniste (h/f). Cand. 5/06. Pour septembre. www.lacoupole.fr

CC PAYS RHIN-BRISACH, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena. Cand. avant le 31/05. À pourvoir au plus tard en septembre. recrutement@paysrhinbrisach.fr

THÉÂTRE LE FIGUIER BLANC. Chargé de médiation et de relations publiques (h/f). cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE (94). Directeur de la culture (h/f). www.profilculture.com

VILLE DE MANTES-LA-VILLE (78). Régisseur général de l'espace culturel J. Brel (h/f). MRecrutement@manteslaville.fr

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

Directeur (h/f). Cand. avant le 14/06. Poste à pourvoir le 1/10. www.profilculture.com

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations : mouvements@lalettreduspectacle.com

ODIA Normandie. Frantz Loustalot, ex-directeur technique du Cirque-Théâtre d'Elbeuf (76), a été recruté comme chargé de projet technique et conseil en aménagement de salle au sein de l'Office de diffusion et d'information artistique (ODIA) de Normandie. Marion Révillon est attachée de production pour la manifestation Avis de grand frais !

Château Rouge. Béatrice Le Hénaff, administratrice de la scène conventionnée art et création de Château-Gontier-sur-Mayenne, fait valoir ses droits à la retraite. Florine Ceglia, administratrice du Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette, à Paris, va la remplacer, en juin.

Théâtre de Cornouaille. Armelle Nguyen-Huynh arrive au Théâtre de Cornouaille, scène nationale (SN) de Quimper et centre de création musicale, au poste d'administratrice (à distance).



D.R.

Ce poste est partagé avec Virginie Girard (ancienne administratrice du Théâtre de la Cité internationale) qui assure en partie l'intérim jusqu'à mi-août. Armelle Nguyen-Huynh était administratrice d'Équinoxe scène nationale de Châteauroux (36). Elle prend la suite de Stéphane Treille, parti comme directeur adjoint de La Coursive - La Coupe d'or SN, à La Rochelle.

Equinote. Laure Meyer, chargée de production, a quitté la compagnie Equinote, cirque équestre à Husseren-Wesserling (68), poursuivant les projets itinérants notamment avec les Baladins du miroir, en Belgique.

Cirque-Théâtre d'Elbeuf. Marine Berthomé est arrivée en qualité de directrice technique du pôle national des arts du cirque d'Elbeuf (76). Elle œuvrait comme régisseuse générale au



D.R.

CDN Normandie-Rouen et remplace Frantz Loustalot. Gilles Mogis intégrera l'équipe, le 2 juin, en tant que régisseur général, succédant à Laurent Brimant qui part aux mêmes fonctions au Théâtre-Auditorium de Poitiers (TAP).

Nuits de Fourvière. Sophie Broyer rejoint les Nuits de Fourvière, à Lyon, comme conseillère artistique musique et responsable des productions. Elle était conseillère au Réseau national Printemps de Bourges. Richard Robert (lire ci-contre) garde une mission de conseil artistique.



D.R.

Les Talens Lyriques. Marc-Antoine Petit intègre l'ensemble Les Talens Lyriques, artistes associés en résidence à la Fondation Singer-Polignac à Paris, en tant que responsable communication et mécénat. Il était chargé du mécénat aux Arts florissants, et succède à Clara Colucci. Claire Fonvieille est la nouvelle bibliothécaire musicologue, succédant à Bénédicte Hertz.

Bizarre!. Grégoire Potin prend les fonctions de responsable de la programmation et de la



D.R.

coordination à Bizarre!, lieu dédié aux cultures urbaines, musiques du monde et arts numériques, à Vénissieux (69). Il était, en Suisse, directeur artistique de L'Amalgame, salle de concert d'Yverdon-les-Bains, et coordinateur artistique du festival Les Georges, à Fribourg. Il remplace Thomas Prian, parti en février dernier et qui est devenu directeur de la SMAC Les Abattoirs, à Bourgoin-Jailleu (38).

Illusion & Macadam, Halle Tropisme. Marielle Rossignol, chargée de communica-

tion pour la Halle Tropisme et le Groupe-ment Illusion & Macadam, laisse les rênes de la communication d'Illusion & Macadam à Léa Barbieri, attachée de communication. Cette dernière était assistante de communication au Centre national de la danse, à Pantin (93).

La Fleuriaye. Jérôme Ménard succède à Michel Nadal (retraite) à la direction de l'Espace culturel et de congrès La Fleuriaye à Carquefou (44). Il a été responsable artistique du Centre culturel Jacques-Duhamel, à Vitré (35), et a exercé dix ans au Pont des arts - centre culturel de Cesson-Sévigné (35)

Théâtre de l'Enrouvert. Marina Tullio a remplacé Julie Le Corre au poste d'administratrice de production de la compagnie Théâtre de l'Enrouvert, à Apt (84). Elle a créé et coordonné le festival pluridisciplinaire Les Plans d'avril, à Paris, et était en charge, récemment, de la production de *Moby Dick* pour la compagnie Plexus Polaire.

PARCOURS

Richard Robert, directeur de l'Amphithéâtre et du Péristyle de l'Opéra de Lyon

Il succédera le 1^{er} septembre à Olivier Conan.

Transmettre et décroiser. Richard Robert a fait de ces ambitions un mantra. Et son futur poste en est une nouvelle illustration. À 50 ans, il prend la tête de l'Opéra Underground, ce projet de la maison lyrique lyonnaise qui réunit l'Amphithéâtre, club souterrain de 200 places, et le Péristyle, sous les arcades du bâtiment. Il aura en charge la politique artistique de ces lieux pensés comme un contre-point à la programmation de l'opéra, s'aventurant dans les musiques actuelles, le jazz ou les musiques du monde. « J'ai toujours préféré les passerelles aux prés carrés, les formes hybrides et les artistes orientés vers des domaines qui ne sont pas les leurs », explique-t-il. Richard Robert se glissera dans les pas de son prédécesseur, Olivier Conan, qui rejoint New York, en apportant son ADN ancré dans le rock et la pop. « J'aimerais trouver une voie pour raconter la musique, peut-être des rencontres avec des artistes qui savent transmettre par le récit. » Transmettre, toujours. Ses études d'histoire, à Lyon, devaient le mener à l'enseignement. Ses passions pour la musique et la littérature le conduiront au Centre de formation des journalistes de Paris. Repéré

par Jean-Daniel Beauvallet, alors rédacteur en chef des *Inrockuptibles*, il intègre le mensuel en 1995. Il goûte en 2001 à la programmation en intervenant comme co-commissaire de la Biennale d'art contemporain de Lyon. « Je devais explorer les points de frottement entre l'art contemporain et la musique. » Et c'est une rencontre, encore, celle avec Claude Guinand, directeur des Tombées de la nuit, à Rennes, qui l'emmène vers d'autres horizons, peu de temps avant de quitter *Les Inrocks* en 2009. De 2008 à 2012, il devient complice de la programmation musicale du festival. « Je suis tombé amoureux de la philosophie de cet événement qui sait tisser des connexions entre des choses qui ne semblent pas en avoir. » En 2012, il rejoint les Nuits de Fourvière comme conseiller artistique musiques puis, en parallèle, en 2015, comme responsable du service production. « Le directeur Dominique Delorme m'a appris à relever l'exigence sur la volonté de faire se rencontrer le public et l'artiste, sur la manière d'amener un récit et pas seulement un empilement d'artistes. » C'est cette empreinte qu'il s'attachera à mettre en musique, désormais, à l'Opéra de Lyon. | DAVID PROCHASSON



YANN GORZALEK